

Direction Générale des Services

Le 23 mars 2021

Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil Municipal

Objet : Convocation du Conseil Municipal du 29 mars 2021

Nos références : DGS / PhC / CG

P.J. : Ordre du jour et projets de délibérations

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique :

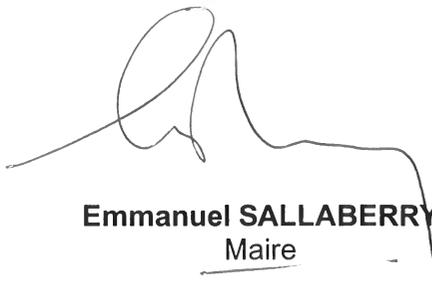
**Salle François MAURIAC, rue du Professeur Arnozan
Le LUNDI 29 MARS 2021 à 18 H**

Bien entendu, l'ensemble des préconisations émises par le Conseil Scientifique quant au bon déroulé de cette séance seront mises en œuvre (mise à disposition de masques, de gel hydro alcoolique, règles de distance, etc.). Je vous remercie de bien vouloir penser à vous munir de votre propre stylo.

Par ailleurs, je vous informe que cette séance ne sera pas ouverte au public mais sera diffusée en direct sur la page Facebook de Talence afin d'en assurer la publicité.

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veillez croire, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.



Emmanuel SALLABERRY
Maire

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Ordre du jour

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Approbation du procès-verbal des séances publiques du 1^{er} février et du 1^{er} mars 2021
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 – Constitution d'un groupement de commandes permanent pour la passation des accords-cadres de maintenance des aires de jeux et signature de la convention constitutive
- 4 - Contrat de co-développement 2018 – 2020 entre Bordeaux Métropole et Talence – Avenant de prolongation d'une année – Autorisation
- 5 - Adoption d'une charte déontologique des marchés publics à Talence

RAPPORTEUR M. DUART, Adjoint délégué à l'Education

- 6 - Fusion des écoles maternelles et élémentaires Paul Lapie, Maurice Ravel en école primaire Paul Lapie, école primaire Maurice Ravel

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances

- 7 - Compte administratif – Année 2020
- 8 - Compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur Municipal, pour l'exercice 2020
- 9 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2020 – Budget principal – Budget SPIC Régie des Transports – Budget SPIC Pompes Funèbres
- 10 - Budget Primitif - Exercice 2021
- 11 - Fixation des taux des taxes directes locales pour 2021
- 12 - Budget de la régie des transports – Prise en charge du déficit par la ville de Talence – Exercice 2021
- 13 - Subvention au Centre Communal d'Action Sociale - Année 2021
- 14 - Subventions aux associations – Année 2021

RAPPORTEUR Mme CHADEBOST, Adjointe, Présidente du Conseil Communal 3 – Le Lycée, Peylanne, Plume la Poule

- 15 - Participation – Subvention exceptionnelle à l'association la Fringalerie

RAPPORTEUR M. ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars

- 16 - Participation – Subvention exceptionnelle au Centre Social et Culturel MIX-CITÉ
- 17 - Participation – Subvention exceptionnelle à l'Association Espoir pour Tous

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail

- 18 - Création d'un poste au tableau des effectifs 2021
- 19 - Rémunération d'un poste de cuisinier

RAPPORTEUR M. FARGUES, Adjoint délégué aux Sports

- 20 - Stade Nautique HENRI DESCHAMPS – Désaffectation couverture du bassin extérieur – Retrait, transport et destruction

RAPPORTEUR M. LAROSE, Conseiller Municipal délégué à la Jeunesse et aux Relations avec les associations sportives

- 21 - Renouvellement de la convention d'entente intercommunale pour la création, le développement et la gestion d'une Carte jeune partagée entre plusieurs communes. Autorisation. Signature

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2021**

Le 29 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION : Mme BONORON (procuration à M. SALLABERRY)

ABSENTS : Mme LUDLOW, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme CHADEBOST

N° 1 : Approbation du procès-verbal des séances publiques du 1^{er} février 2021 et du 1^{er} mars 2021

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal des séances publiques du 1^{er} février 2021 et du 1^{er} mars 2021. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 30 MARS 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 29 MARS 2021**

Le 29 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION : Mme BONORON (procuration à M. SALLABERRY)

ABSENTS : Mme LUDLOW, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme CHADEBOST

N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 16/02/21	Passation d'un contrat de cession pour une conférence sur les représentations de genre dans les Arts, suivie d'un temps de débat au Dôme le lundi 8/03/2021 dans le cadre de la journée internationale des Droits des Femmes. Montant de la prestation : 319,00 € TTC	Parti collectif – Bordeaux (33)

N° 2 17/02/21	Passation d'un avenant de transfert à l'accord-cadre n° 18/04-13 « Fournitures et outillages à main de soudure » pour la poursuite de son exécution aux conditions prévues suite à la procédure de fusion par voie d'absorption de la SAS René LEDOUX.	SASU COMPTOIR AGRICOLE ET COMMERCIAL DE COGNAC (C.A.C.C.) PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE – Cognac (16)
N° 3 17/02/21	Passation de modifications sur les marchés suivants dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la création de la Maison des solidarités : - Marché 19/36-3 : Gros œuvre Montant de l'avenant : + 17 467,51 € TTC - Marché 19/36-5 : Couverture – étanchéité - zinguerie Montant de l'avenant : + 1 793,32 € TTC - Marché 19/36-7 : Plâtrerie – faux plafonds Montant de l'avenant : + 1 848,60 € TTC	SAS AP BATIMENT – Tresses (33) SAS SMAC – Mérignac (33) SARL COPEP – Pessac (33)
N° 4 17/02/21	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif aux prestations de diététicien pour le service de la restauration municipale pour une durée allant de la date de notification au 31/12/2021, renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/2023. Montant annuel estimé : 2 800,00 € TTC	Mme Lucie ROBIN – Le Teich (33)
N° 5 18/02/21	Passation d'un avenant de transfert pour la poursuite de l'exécution du marché n° 20/24AOO-1 aux conditions prévues, suite à la réorganisation du groupe COLAS France dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du Stade nautique Henri Deschamps (transfert de la SAS COLAS à la SAS COLAS FRANCE).	SAS COLAS FRANCE – Paris cedex (75)
N° 6 23/02/21	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'acquisition de matériels de fitness et de musculation pour la pratique en intérieur pour une durée ferme allant de la date de notification jusqu'au 10/09/2021, puis renouvelable par tacite reconduction 2 fois 12 mois. Montant annuel estimé : 118 905,44 € TTC	BODYTONICFORM SAS – Voiron cedex (38)
N° 7 23/02/21	Résiliation de l'accord-cadre relatif au nettoyage et à la maintenance d'espaces verts au titre des années 2019 à 2021 du fait d'un événement ayant le caractère de force majeure, sur le fondement de l'article 31.1 du CCAG FCS et des dispositions de l'ordonnance n° 2020-319 du 25/03/2020 modifiée, avec effet à la date de notification de la présente décision.	SARL DSI-AQUITAINE – Bruges (33)

N° 8 24/02/21	Passation d'un avenant à l'accord-cadre n° 19/31-1 « Terrassement – voirie et réseaux divers » pour la poursuite de son exécution aux conditions prévues dans le cadre de l'appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'entretien, d'amélioration et de rénovation partielle au titre des années 2019 à 2022 suite à la restructuration interne du groupe COLAS France (apport de l'ensemble des actifs de la SAS COLAS SUD OUEST).	
N° 9 26/02/21	Recours aux conseils d'un cabinet d'avocats suite à une difficulté d'ordre juridique survenue durant la procédure de passation du lot n° 3 « Uniformes, chaussures, accessoires » dans le cadre de l'appel d'offres pour l'acquisition de vêtements et de chaussures à usage professionnel (années 2021-2024).	SCP d'avocats LE BAIL – Bordeaux (33)
N° 10 1/03/21	Passation d'une convention pour la location de lignes d'eau de la piscine olympique de Villenave d'Ornon afin qu'il y soit dispensé les enseignements de natation scolaire et d'école de natation par les Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives de la ville de Talence	MAIRIE DE VILLENAVE D'ORNON – Villenave d'Ornon (33)
N° 11 1/03/21	Signature d'une convention pour une résidence d'écriture « La casa de Pedro (2) » les 4 et 5/03/2021 au Forum des Arts et de la Culture.	ASSOCIATION ARTS ET RENCONTRES – Bordeaux (33)
N° 12 2/03/21	Passation d'un contrat de cession pour la programmation d'ateliers, en complément du dispositif « Science Infuse », au sein des centres de loisirs de l'école Joliot-Curie élémentaire le 24/03 et maternelle le 13/04, de l'école Georges Lasserre élémentaire le 7/04 et au Forum des Arts et de la Culture le 29/04/2021. Montant de la prestation : 350,00 € TTC	Christelle SANCHEZ - FOURMIDABLES – Artigues-près-Bordeaux (33)
N° 13 2/03/21	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « Avare » le samedi 26/06/2021 au parc Chantecler dans le cadre du Festival En plein Arts. Montant de la prestation : 3 895,60 € TTC	COLLECTIF DU PRELUDE – Paris (75)
N° 14 2/03/21	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « FEE » le samedi 26/06/2021 au parc Chantecler dans le cadre du Festival En plein Arts. Montant de la prestation : 2 034,80 € TTC	COMPAGNIE LE NOM DU TITRE – Rouen (76)
N° 15 2/03/21	Passation d'un marché pour l'accès à un serveur de télégestion pour les bornes escamotables avec contrôle d'accès sur la Place du 8 mai 1945 et l'allée Peixotto pour une durée allant de la date de notification au 31/10/2021,	SAS URBAFLUX – Berry-Bouy (18)

	reconductible par tacite reconduction jusqu'au 31/10/2022. Montant annuel estimé et révisable : 420,00 € TTC	
N° 16 8/03/21	<p>Souscription d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande relatifs à l'acquisition de vêtements et de chaussures à usage professionnel pour une durée ferme allant de leur date de notification au 31/12/2021, puis renouvelables par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2024.</p> <p>- Lot 1 : Vêtements de travail et vêtements de protection individuelle Montant annuel estimé : 25 202,83 € TTC</p> <p>- Lot 2 : Chaussures de protection individuelle Montant annuel estimé : 25 266,11 € TTC</p> <p>- Lot 3 : Uniformes, chaussures et accessoires Montant annuel estimé : 38 086,14 € TTC</p> <p>- Lot 4 : Vêtements et chaussures multi-sports Montant annuel estimé : 13 049,56 € TTC</p> <p>- Lot 5 : Vêtements de fonction (costume / tailleur) Aucun pli</p> <p>- Lot 6 : Blouses et tabliers de protection Montant annuel estimé : 8 382,60 € TTC</p>	<p>SAS PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE – Bordeaux (33) Siège social : Cognac (16)</p> <p>SAS PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE – Bordeaux (33) Siège social : Cognac (16)</p> <p>SAS MARCK & BALSAN – Gennevilliers (92) venant aux droits à la suite de la SAS SENTINEL – Gennevilliers (92) par fusion-absorption</p> <p>EURL P.S.P. (POKEE SPORT PUBLICITE) – Montluçon (03)</p> <p>SAS L'ECHOPPE – Bordeaux (33)</p>
N° 17 8/03/21	Modification de la régie de recettes « Régie médiathèque » à compter du 1/04/2021 portant notamment sur l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds, la suppression des tickets et l'abandon de l'utilisation des carnets à souche.	
N° 18 8/03/21	Modification de la régie de recettes « Animations socio-culturelles » à compter du 1/04/2021 portant notamment sur l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds, la suppression des tickets et l'abandon de l'utilisation des carnets à souche.	
N° 19 8/03/21	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et LE BIAN (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Mesdames Isabelle et Pascaline CASTEL auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux visant à obtenir l'annulation de l'arrêté de déclaration préalable n° 33522 20 Z 6145 en date du 28 juillet 2020 délivré à Mme Laurence MATHIEU.	

N° 20 9/03/21	Acquisition de prestations de service pour externaliser le nettoyage de locaux au sein du Stade Pierre-Paul Bernard pour une période allant jusqu'au 31/08/2021. Montant de la dépense : 7 279,51 € TTC	UGAP – Mérignac Cedex (33)
N° 21 11/03/21	Passation d'un second avenant au marché n° 20/21-2A « Gros œuvre – démolitions – fondations » dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie pour l'installation de deux chauffages soufflants industriels pendant un mois. Cette opération permettra de sécher les parois du bâtiment, suite aux intempéries et fortes pluies, afin de permettre aux corps d'état du second œuvre d'intervenir sans décalage du calendrier d'exécution des travaux. Montant de l'avenant n° 2 : + 2 047,20 € TTC Nouveau montant du marché n° 20/21-2A : 1 533 637,50 € TTC	SECMA BATIMENT SAS – Floirac (33)

Le conseil prend acte de ces décisions ».

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 30 MARS 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 1.1 - Marchés publics

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Le 29 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION : Mme BONORON (procuration à M. SALLABERRY)

ABSENTS : Mme LUDLOW, M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme CHADEBOST

N° 3 : Constitution d'un groupement de commandes permanent pour la passation des accords-cadres de maintenance des aires de jeux et signature de la convention constitutive

Monsieur le Maire expose :

« La commune de Talence et le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Talence souhaitent constituer un groupement de commandes permanent (articles L 2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique) pour la passation des accords-cadres à bons de commande relatifs aux services de maintenance des aires de jeux.

Je vous propose de désigner, par convention, la commune de Talence, coordonnateur du groupement. Elle sera ainsi chargée, au nom des membres du groupement :

- de l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics,
- de signer et de notifier les accords-cadres concernés.

En ce qui concerne l'exécution des accords-cadres passés par ce groupement, chaque membre, pour ce qui le concerne, s'assurera de leur bonne exécution.

L'intégralité des frais matériels de fonctionnement de ce groupement (frais communs de publicité, reprographie...) sera prise en charge par ledit coordonnateur.

Aussi je vous propose d'approuver :

- l'adhésion de la commune de Talence au groupement de commandes permanent composé par la commune de Talence et le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Talence pour la passation des accords-cadres relatifs à la maintenance des aires de jeux,
- la signature de la convention constitutive de ce groupement ».

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 30 MARS 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 5.7 Intercommunalité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Le 29 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSEE AYANT DONNE PROCURATION : Mme BONORON (procuration à M. SALLABERRY)

ABSENTE : Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme CHADEBOST

N° 4 : Contrat de co-développement 2018 – 2020 entre Bordeaux Métropole et Talence – Avenant de prolongation d'une année – Autorisation

Monsieur le Maire expose :

« Le quatrième contrat de co-développement pour la période de 2018 à 2020 a été adopté par la Ville de Talence par délibération en date du 9 juillet 2018.

Les travaux préparatoires nécessaires à l'élaboration de la prochaine génération de contrats devaient débuter en mai 2020. La crise sanitaire et ses conséquences n'ont toutefois pas permis d'entamer cette phase essentielle de coconstruction du futur contrat.

Afin d'assurer la continuité des projets et des actions engagés au titre du contrat 2018-2020, Bordeaux Métropole a décidé de proroger d'une année supplémentaire les contrats en cours avec les 28 communes, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Dans le même temps, les échanges entre la Ville et Bordeaux Métropole ont d'ores et déjà commencé.

L'avenant prévoit que toutes les fiches actions existantes dans le contrat seront automatiquement prolongées d'une année. Ainsi toutes les actions de soutien aux manifestations culturelles ont été reconduites à l'identique. Ce dernier ne fera apparaître que les fiches modifiées ou nouvellement créées à cette occasion parmi lesquelles figurent notamment les questions de mobilités douces, de végétalisation et de biodiversité.

Ce cadre a fait l'objet d'une délibération du conseil de Bordeaux Métropole en date du 18 décembre 2020.

Je vous propose donc d'approuver l'avenant de prolongation du contrat de co-développement 2018 – 2020 tel qu'il figure en annexe et de m'autoriser à le signer avec le Président de Bordeaux Métropole. »

ADOPTÉ PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 30 MARS 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Le 29 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme CHADEBOST

N° 5 : Adoption d'une charte déontologique des marchés publics à Talence

Monsieur le Maire expose :

« L'achat public occupe aujourd'hui une place prépondérante dans l'activité d'une collectivité locale et s'avère parfois complexe à mettre en œuvre au travers d'une réglementation particulièrement dense et sujette à interprétation.

Les acteurs de la commande publique, dont font partie notamment les élus locaux et les agents municipaux, doivent parfois faire face à des situations de doutes et peuvent ressentir un sentiment d'insécurité et d'instabilité.

Face aux responsabilités et aux pouvoirs croissants donnés aux acteurs de l'acte d'achat, il vous est donc proposé aujourd'hui d'adopter une charte de déontologie des marchés publics destinée à encadrer les pratiques de chacun, élus comme agents municipaux.

La collectivité, en proposant cette démarche, exprime ainsi son engagement à respecter un ensemble de principes permettant notamment des pratiques d'achats loyales, la transparence des choix et la lutte contre le favoritisme et autres dérives pénalement condamnables.

C'est aussi l'occasion pour les élus et agents de la Ville participant au processus d'achat public, d'adhérer à des valeurs communes permettant de sécuriser leurs actions, notamment dans le cadre de leurs relations avec les entreprises et ainsi d'assurer un service public de qualité.

La présente charte qui a vocation à apporter des réponses pratiques et éclairer les élus et agents municipaux amenés à intervenir dans la procédure d'achat, regroupe un ensemble de règles d'actions et de comportements que ces derniers s'engagent à adopter.

Elle doit ainsi permettre, dans le respect des grands principes de la commande publique, aux élus et aux agents, de veiller à ce qu'ils restent objectifs et indépendants quel que soit leur degré d'implication dans le processus d'achat.

Je vous demande donc de bien vouloir adhérer à la charte déontologique des marchés publics à Talence jointe à la présente, rédigée par le service des achats et marchés et validée par le service juridique de la Commune. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 30 MARS 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 8.1 - Enseignement

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Le 29 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme CHADEBOST

N° 6 : Fusion des écoles maternelles et élémentaires Paul Lapie, Maurice Ravel en école primaire Paul Lapie, école primaire Maurice Ravel

Monsieur DUART, Adjoint au Maire, Délégué à l'Éducation, expose :

« Le code de l'éducation et notamment son article L 212-1, dispose que la commune a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques.

Elle décide également de la création et de l'implantation des écoles d'enseignement public ainsi que du nombre de classes maternelles et élémentaires, après avis du représentant de l'Etat.

De même, la modification de leur capacité d'accueil en nombre de classes, la désaffectation d'une école, le changement d'implantation d'une classe ou d'une école dépendent de la collectivité.

La fusion administrative de deux écoles en une école primaire, proposée par l'Education nationale pour les écoles maternelles et élémentaires Lapie et Ravel à compter de la rentrée prochaine, a pour but de renforcer la cohérence pédagogique et administrative tout en dotant chacune de ces deux nouvelles écoles primaires d'une direction unique. Cette direction unique permettra également pour la commune de bénéficier d'un seul interlocuteur.

Par ailleurs, il convient de préciser qu'à la rentrée prochaine, chacun de ces deux groupes scolaires verra l'un de ses directeurs actuels partir à la retraite.

Les conseils d'écoles des quatre écoles concernées ont donné un avis favorable à cette proposition de fusion, respectivement les 2 février 2021 pour les écoles maternelle et élémentaire Paul Lapie, et le 9 mars 2021 pour les écoles maternelle et élémentaire Maurice Ravel.

Je vous propose, par conséquent, d'approuver la primarisation des écoles comme suit :

- Le groupe scolaire Paul Lapie composé d'une école maternelle de cinq classes et d'une école élémentaire de neuf classes devient **l'école primaire Paul Lapie**,
- Le groupe scolaire Maurice Ravel composé d'une école maternelle de trois classes et d'une école élémentaire de six classes dont une « ULIS » (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) devient **l'école primaire Maurice Ravel**.

Par ailleurs, suite à ces changements, il convient de mettre à jour la liste des représentants de la commune au sein des conseils d'école. Je vous propose donc de désigner

- Mme Jeanne SALLET pour l'école primaire Paul Lapie
- M. Stéphane DELGADO pour l'école primaire Maurice Ravel.

Adopté par 34 VOIX POUR
8 VOIX CONTRE (T.E.T.)
1 ABSTENTION (N.E.T.)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 30 MARS 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Nombre de membres en exercice	43
Nombre de membres présents	42
Nombre de procurations	
Date de convocation :	23 mars 2021

Envoyé en Préfecture le :
 Reçu en Préfecture le :
 Publication le :

Séance du 29 mars 2021 à 18 heures

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Danièle CASTAGNERA, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Nombre de suffrages exprimés	33
VOTES : Abstentions	9
VOTES : Pour	33
VOTES : Contre	

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		10 942 917,65 €		10 843 214,81 €		21 786 132,46 €
Opérations de l'exercice	47 631 452,10 €	52 250 825,73 €	13 812 842,88 €	3 093 061,02 €	61 444 294,98 €	55 343 886,75 €
TOTAUX	47 631 452,10 €	63 193 743,38 €	13 812 842,88 €	13 936 275,83 €	61 444 294,98 €	77 130 019,21 €
Résultats de clôture		15 562 291,28 €		123 432,95 €		15 685 724,23 €
Restes à réaliser			8 692 499,89 €	1 142 945,00 €	7 549 554,89 €	
TOTAUX CUMULES	47 631 452,10 €	63 193 743,38 €	22 505 342,77 €	15 079 220,83 €	70 136 794,87 €	78 272 964,21 €
RESULTATS DEFINITIFS		15 562 291,28 €	7 426 121,94 €			8 136 169,34 €

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SPIC REGIE DES TRANSPORTS (€ TTC)

Nombre de suffrages exprimés	42
VOTES : Abstentions	
VOTES : Pour	42
VOTES : Contre	

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés				213 975,59 €		213 975,59 €
Opérations de l'exercice	207 347,63 €	207 347,63 €	21 278,55 €	31 372,54 €	228 626,18 €	238 720,17 €
TOTAUX	207 347,63 €	207 347,63 €	21 278,55 €	245 348,13 €	228 626,18 €	452 695,76 €
Résultats de clôture				224 069,58 €		224 069,58 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	207 347,63 €	207 347,63 €	21 278,55 €	245 348,13 €	228 626,18 €	452 695,76 €
RESULTATS DEFINITIFS				224 069,58 €		224 069,58 €

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SPIC POMPES FUNEBRES (€ HT)

Nombre de suffrages exprimés	42
VOTES : Abstentions	
VOTES : Pour	42
VOTES : Contre	

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		19 792,91 €				19 792,91 €
Opérations de l'exercice	0,49 €	125,00 €			0,49 €	125,00 €
TOTAUX	0,49 €	19 917,91 €			0,49 €	19 917,91 €
Résultats de clôture		19 917,42 €				19 917,42 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,49 €	19 917,91 €			0,49 €	19 917,91 €
RESULTATS DEFINITIFS		19 917,42 €				19 917,42 €

2° On constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet

Pour expédition conforme,
Le Président,

Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2021**

Le 29 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme CHADEBOST

N° 8 : Compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur Municipal, pour l'exercice 2020

Le conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'identité des résultats de clôture du compte de gestion et du compte administratif,

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le



ID : 033-213305220-20210329-2021MARSCM208-DE

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 30 MARS 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 29 MARS 2021**

Le 29 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme CHADEBOST

N° 9 : Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2020 – Budget principal – Budget SPIC Régie des Transports – Budget SPIC Pompes Funèbres

« Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

▪ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	Excédent	4 619 373,63 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	10 942 917,65 €
Résultat de l'exercice à affecter	Excédent	15 562 291,28 €

▪ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice	Déficit	10 719 781,86 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	10 843 214,81 €
Résultat comptable cumulé	Excédent	123 432,95 €
Dépenses d'investissement engagées non mandataées		8 692 499,89 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		1 142 945,00 €
Solde des restes à réaliser	Déficit	7 549 554,89 €
Besoin réel de financement (B)	Déficit	7 426 121,94 €

▪ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement – Résultat excédentaire**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	7 426 121,94 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002)	8 136 169,34 €

▪ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Excédent reporté R 002		Excédent reporté R001
			123 432,95 €
			Excédent de fonctionnement capitalisé R1068
	8 136 169,34 €		7 426 121,94 €

BUDGET SPIC REGIE DES TRANSPORTS

▪ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice		
Résultat reporté de l'exercice antérieur		
Résultat de l'exercice à affecter		

▪ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice	Excédent	10 093,99 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	213 975,59 €
Résultat comptable cumulé	Excédent	224 069,58 €
Dépenses d'investissement engagées non mandataées		€
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser	Déficit	€
Besoin réel de financement (B)	Excédent	224 069,58 €

▪ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002)	

▪ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
			Excédent reporté R001
			224 069,58 €

BUDGET SPIC POMPES FUNEBRES

▪ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	Excédent	124,51 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	19 792,91 €
Résultat de l'exercice à affecter	Excédent	19 917,42 €

▪ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice		
Résultat reporté de l'exercice antérieur		
Résultat comptable cumulé		
Dépenses d'investissement engagées non mandataées		
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser		
Besoin réel de financement (B)		

▪ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement – Résultat excédentaire**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002)	19 917,42 €

▪ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>		<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Excédent reporté R 002		
	19 917,42 €		

»

ADOPTE PAR :

BUDGET PRINCIPAL

34 VOIX POUR

9 ABSTENTIONS (T.E.T. + N.E.T.)

BUDGET SPIC REGIE DES TRANSPORTS

43 VOIX POUR

BUDGET DES POMPES FUNEBRES

43 VOIX POUR

POUR EXTRAIT CONFORME
 MAIRIE DE TALENCE, le 30 MARS 2021
 LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 29 MARS 2021**

Le 29 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme CHADEBOST

N° 10 : Budget Primitif - Exercice 2021

Monsieur JESTIN, adjoint délégué aux Finances expose :

« Le budget primitif de la Ville, après reprise des résultats de l'exercice 2020, s'élève pour l'année 2021 en dépenses et en recettes à la somme de 84 569 456,23 €. L'équilibre général du budget principal s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	60 396 980,34 €	60 396 980,34 €
Section d'investissement	24 172 475,89 €	24 172 475,89 €
Total	84 569 456,23 €	84 569 456,23 €

Pour le budget annexe de la régie des transports, après reprise des résultats de l'exercice 2020, l'équilibre est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	233 300,00 €	233 300,00 €
Section d'investissement	233 369,58 €	233 369,58 €
Total	466 669,58 €	466 669,58 €

Pour le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres, après reprise des résultats de l'exercice 2020, l'équilibre est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	20 917,42 €	20 917,42 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
Total	20 917,42 €	20 917,42 €

»

Vu l'exposé en séance sur le projet de budget primitif 2021,

Le Conseil Municipal, après délibéré

Procède au vote du budget par nature et arrête le montant de chaque chapitre conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales par

Budget Principal

34 VOIX POUR

9 VOIX CONTRE (T.E.T. + N.E.T.)

Budget annexe de la régie des transports

43 VOIX POUR

Budget annexe du service extérieur des pompes funèbres

43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 30 MARS 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 7.2 - Fiscalité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Le 29 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSE AYANT DONNE DELEGATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme CHADEBOST

N° 11 : Fixation des taux des taxes directes locales pour 2021

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances expose :

« Avec la suppression de la taxe d'habitation, la Ville de Talence se voit transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (17,46 %).

En dehors du transfert du Département du taux de la taxe foncière et de la suppression du taux de la taxe d'habitation, comme présenté dans la délibération précédente du budget primitif 2021, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et ainsi de les fixer pour 2021 à :

- Foncier bâti : 49,69 %
(part communale de 32,23 % + part départementale de 17,46 %)
- Foncier non-bâti : 56,70 %.»

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le



ID : 033-213305220-20210329-2021MARSCM211-DE

Le Conseil Municipal, après délibéré,

Vote les taux d'imposition locale comme ci-dessus exposé

par 34 VOIX POUR
8 VOIX CONTRE (T.E.T.)
1 ABSTENTION (N.E.T.)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 30 MARS 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 7.10 Divers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Le 29 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSE AYANT DONNE DELEGATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme CHADEBOST

N° 12 : Budget de la régie des transports – Prise en charge du déficit par la ville de Talence – Exercice 2021

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances expose :

« Je vous rappelle qu'un budget annexe a dû être créé pour le service des transports exploité en régie.

Ce service assure le transport à titre gratuit des élèves des écoles primaires et maternelles dans le cadre de leurs activités scolaires à savoir la fréquentation de la piscine, des salles de sports...

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes l'équilibre en recettes et en dépenses de leurs budgets annexes.

Le service des transports ne générant aucune recette, je vous propose de voter la prise en charge par le budget de la commune du déficit du budget de la régie des transports.

La dépense d'un montant de 233 300 € est inscrite à l'article 674412 -fonction 252 du budget en cours.»

ADOpte par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 30 MARS 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 7.5 - Subventions

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2021**

Le 29 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSE AYANT DONNE DELEGATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme CHADEBOST

N° 13 : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale - Année 2021

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Je vous rappelle que par délibération en date du 1^{er} février 2021, le Conseil Municipal avait décidé d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale une avance sur subvention de 1 925 000 €.

Je vous demande aujourd'hui de fixer à 3 850 000 € la subvention totale de fonctionnement accordée pour 2021 par la Commune au CCAS.

La dépense sera imputée à l'article 657362 / chapitre 65 du budget. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 30 MARS 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 7.5 - Subventions

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Le 29 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSE AYANT DONNE DELEGATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme CHADEBOST

N° 14 : Subventions aux associations – Année 2021

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Je vous propose d'allouer, pour 2021, une subvention de fonctionnement, dans la limite des crédits ouverts à cet effet au Budget Primitif, à diverses associations figurant sur la liste ci-après.

Je vous rappelle que ces subventions sont versées sous réserve que les associations retournent à la Ville le dossier de demande de subvention complété dans lequel figurent notamment leur budget prévisionnel, leur bilan financier et leur rapport d'activité. De plus, dans le contexte sanitaire actuel, et en cas d'annulation des manifestations, la Ville pourra envisager de ne pas verser ou de ne verser que partiellement (dans l'hypothèse où l'association aurait déjà engagé des frais relatifs à ces manifestations), la subvention accordée aux associations concernées.

Je vous demande également d'autoriser Monsieur le Maire à signer, selon les cas, les conventions ou les avenants aux conventions financières et d'objectifs passées avec diverses associations.

ARTICLE 6574 – FONCTION 0201

Comité des Œuvres Sociales

180 000 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 025

Amicale Franco-Espagnole Talençaise	500 €
Association Anciens Combattants Comité de Coordination AC et Victimes de Guerre	600 €
Association Anciens Combattants Fédération Nationale AC en Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA)	350 €
Association Anciens Combattants Fédération Nationale des Blessés des Poumons (FNBPC)	240 €
Association Anciens Combattants Fédération Nationale des Forces Françaises Allemagne Autriche	120 €
Association Anciens Combattants Générations Aquitaine des Français Rapatriés d'Algérie (GENAFRA)	200 €
Association Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et CATM	530 €
Association Anciens Combattants Union Nationale des Combattants	360 €
Association Anciens Combattants Union Nationale des Combattants (subvention exceptionnelle)	450 €
Association Chasse de Villenave d'Ornon et de Talence	400 €
Association Club des Toujours Jeunes de Talence	400 €
Association des Commerçants Barrière de Pessac Bordeaux-Talence	1 000 €
Association des Commerçants Coeur de Talence	1 000 €
Association des Commerçants Porte de Talence	1 000 €
Association des Familles Extraordinaires	900 €
Association Eclaireurs et Eclaireuses de France	480 €
Association Ecole du Chat Libre de Bordeaux	400 €
Association Familiale de Talence	200 €
Association L'Abeille Talençaise	1 300 €
Association Laïque PRADO Service d'Aide aux Victimes	800 €
Association Les Blouses Roses – Comité de Bordeaux	160 €
Association Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme	320 €
Association Maison d'Accueil et d'Information – M.A.I. 33	200 €
Association Médiathèque des Malades des Hôpitaux de Bordeaux	160 €
Association pour le Don de Sang Bénévole de Bordeaux	120 €
Association pour la Prévention Routière - Délégation de la Gironde	80 €
Association Prix Isabelle ATTALI	800 €
Association Scouts et Guides de France de Talence	2 500 €
Association Sociale et Familiale Talence Haut-Brion	200 €
Comité de Quartier Caudérès Bertrand de Goth	500 €
Comité de Quartier Danguilhem Emile Zola Barrière de Pessac	500 €
Comité de Quartier Haut Brion	500 €

Comité de Quartier La Fauvette	
Comité de Quartier La Médoquine	500 €
Comité de Quartier La Pléiade (fusion « Château Raba » et « Plume la Poule »)	900 €
Comité de Quartier La Taillade	500 €
Comité de Quartier Le Bijou	500 €
Comité de Quartier Poste-Mairie	500 €
Comité de Quartier Saint-Genès	500 €
Fédération des Comités de Quartiers de Talence	600 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 04

Comité des Jumelages de TALENCE (l'acompte de 8 000 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	10 000 €
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

ARTICLE 6574 – FONCTION 212

Amicale des Ecoles Laiques de Talence	800 €
Association Parents Elèves CAMUS élémentaire et maternelle	110 €
Association Parents Elèves GAMBETTA élémentaire et maternelle	150 €
Association Parents Elèves JOLIOT CURIE élémentaire	110 €
Association Parents Elèves JOLIOT CURIE maternelle	60 €
Association Parents Elèves LASSERRE élémentaire et maternelle	160 €
Association Parents Elèves MICHELET élémentaire	70 €
Association Parents Elèves MICHELET maternelle	40 €
Association Parents Elèves Lapie qui chante les enfants d'abord	140 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 331

Association Culturelle des Résidents et Amis du Voltaire	1 000 €
Comité Talençais de l'Orgue de Notre Dame	3 500 €
Grandpiano (le versement de la subvention 2020 ayant donné lieu à un trop perçu de 4 868,53 €, le versement de la subvention 2021 sera ramené à 17 131,47 € afin de régulariser la situation)	22 000 €
Groupe Images Talence	500 €
Les Arts Scéniques Talençais	8 000 €
Lyre Talençaise	2 500 €
Mémoire et Patrimoine de Talence	2 000 €
Orchestre Symphonique de Talence	3 500 €
Rock et Chanson (l'acompte de 27 500 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	110 000 €
Rock et Chanson (subvention exceptionnelle)	25 000 €
Société Arts Talence Aquitaine	350 €

Talence Evénements 340 000 €
 (l'acompte de 218 500 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)

ARTICLE 6574 – FONCTION 40

ADEM (l'acompte de 22 500 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	32 775 €
Association Sportive Anonymes du Campus	1 500 €
Association Sportive BEC Section Rugby	1 000 €
Association Sportive Campus Aïkido (subvention exceptionnelle)	900 €
Association Sportive du collège Henri Brisson	400 €
Association Sportive Karaté Saint Genès	2 000 €
Association Sportive Sur les Chemins de Randonnée	100 €
Ecole Talençaise des Sports Motorisés (l'acompte de 20 000 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	40 000 €
Ornon Gironde Escrime Talence-Gradignan (l'acompte de 2 100 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	8 400 €
Union Sportive Alliance Talençaise Football (l'acompte de 7 500 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	30 000 €
Union Sportive Alliance Talençaise Football (subvention exceptionnelle)	3 000 €
Union Sportive Talence Acrosport (l'acompte de 2 250 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	9 000 €
Union Sportive Talence Aïkido	700 €
Union Sportive Talence Athlétisme (l'acompte de 15 000 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	60 000 €
Union Sportive Talence Badminton (l'acompte de 5 750 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	23 350 €
Union Sportive Talence Basket (l'acompte de 4 625 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	17 500 €
Union Sportive Talence Boxe (l'acompte de 2 500 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	10 000 €
Union Sportive Talence Club de Tennis	1 800 €
Union Sportive Talence Escalade Vertige	3 000 €
Union Sportive Talence Gymnastique (l'acompte de 4 500 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	18 000 €
Union Sportive Talence Handball (l'acompte de 1 875 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	7 500 €
Union Sportive Talence Judo (l'acompte de 2 625 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	10 500 €
Union Sportive Talence Karaté	2 000 €
Union Sportive Talence Pétanque	3 600 €
Union Sportive Talence Plongée Le Nautille	2 000 €
Union Sportive Talence Tennis de Table (l'acompte de 1 875 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	7 500 €

Union Sportive Talence Volley-Ball (l'acompte de 3 000 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	13 000 €
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

ARTICLE 6574 – FONCTION 421

Centre Ludiloisirs (l'acompte de 192 000 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	300 000 €
------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

ARTICLE 6574 – FONCTION 4221

Centre Animation Jeunesse (l'acompte de 110 000 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	435 000 €
Centre Social de Bagatelle	80 000 €
Mix-Cité Centre Social et Culturel de Talence (l'acompte de 86 000 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	172 000 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 901

Groupement des Entrepreneurs Talençais	4 000 €
Talence Innovation Sud Développement (l'acompte de 24 750 € prévu par délibération du 01.02.21 vient en déduction)	50 000 €

TOTAL GENERAL : 2 082 285 €

»

ADOPTE par 43 VOIX POUR

Sauf pour :

- Association Chasse de Villenave d'Ornon et de Talence
34 VOIX POUR
9 VOIX CONTRE (T.E.T. + N.E.T.)
- Ecole Talençaise des Sports Motorisés
34 VOIX POUR
9 VOIX CONTRE (T.E.T. + N.E.T.)
- Comité de Quartier La Fauvette et Union Sportive Talence Karaté
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme SALLET)
- Mémoire et Patrimoine de Talence et Comité de Quartier Poste-Mairie
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BONORON)
- Comité de Quartier Saint-Genès
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme CHABBAT)

- Fédération des Comités de Quartiers de Talence
41 VOIX POUR
2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mmes SALLET et CHABBAT)

- Union Sportive Talence Gymnastique
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. LAROSE)

- Comité de Quartier Haut Brion
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme RONDEAU)

- Comité des Jumelages de TALENCE
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme GRESLARD-NEDELEC)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 30 MARS 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 7.5 Subventions

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Le 29 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE DELEGATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme CHADEBOST

N° 15 : Participation - Subvention exceptionnelle à l'Association La Fringalerie

Madame CHADEBOST, Adjointe, Présidente du Conseil Communal 3 – Le Lycée, Peylanne, Plume la Poule, expose :

« Lors de la séance du Conseil Communal 3 - Le Lycée, Peylanne, Plume la Poule du 3 février 2021, l'association La Fringalerie a présenté un projet qu'elle a initié pour soutenir les étudiants présents sur le Campus Talençais et qui souffrent d'isolement pendant cette période de pandémie de la COVID.

Pour rappel, La Fringalerie est une association de dépôt-vente à caractère social dont le local se situe au cœur de la résidence Crespy. Véritable lieu de convivialité, le local où l'on trouve des vêtements, des chaussures, est accessible à tous sans aucune distinction, exceptée l'adhésion à l'association pour pouvoir vendre.

Dernièrement, une étudiante de l'IUT Montaigne, en stage au sein de l'association, a proposé un projet de "Fringalerie itinérante", ceci afin de lutter contre la précarité et l'isolement de certains étudiants. Les adhérents et bénévoles de l'association ont donné suite et ont organisé la première vente en même temps que le « Café Papote », le 23 février devant le restaurant Universitaire 1. Cette initiative est amenée à se reproduire et La Fringalerie envisage de diffuser l'information sur le domaine universitaire pour toucher le plus d'étudiants possible. Un flyer a été réalisé en ce sens.

Les conseillers communaux ont été très sensibles à cette démarche et ont souhaité, en plus de s'impliquer personnellement pour certains, que le Conseil aide l'association à financer l'information et la communication des permanences, à hauteur de 600 €.

Aussi, le Conseil Communal 3 - Le Lycée, Peylanne, Plume la Poule demande donc au Conseil municipal d'accorder à l'association La Fringalerie cette somme issue de son enveloppe financière inscrite au budget 2021.

Aussi, je vous propose :

- de bien vouloir accepter cette procédure et d'autoriser le versement d'une subvention de 600 € à l'association La Fringalerie. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 30 MARS 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 7.5 Subventions

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Le 29 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE DELEGATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme CHADEBOST

N° 16 : Participation - Subvention exceptionnelle au Centre social MIX-CITÉ

Monsieur ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, expose :

«Lors du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars du 3 mars 2021, le Centre Social et Culturel MIX-CITÉ a présenté un projet ayant comme objectif d'encourager le lien social et le bien vivre ensemble au sein du quartier prioritaire (Thouars) et du quartier de veille (Raba).

Il s'agit d'acquérir très prochainement un triporteur à assistance électrique qui permettra dans un tout premier temps à l'équipe du Centre Social et Culturel d'être le plus visible possible au sein de l'espace public, dans les quartiers de Thouars et de Raba.

Cette forme alternative de transport permettra à l'équipe du Centre Social de se déplacer très facilement, rapidement et efficacement au sein du quartier prioritaire. A travers l'utilisation de ce nouveau matériel, l'objectif des animateurs est :

- D'investir l'espace public (écoles, commerces, places publiques, etc), pour entrer en contact avec les habitants les plus éloignés des structures,
- D'être au plus près des habitants des quartiers dans lesquels l'oralité reste le moyen de communiquer le plus adapté, en privilégiant le bouche à oreille et les relations directes avec les gens,

- De favoriser le lien social et le bien vivre ensemble au sein des quartiers,
- De développer au quotidien la visibilité des actions du Centre Social et Culturel de Talence auprès des publics les plus éloignés de l'association,
- De motiver les habitants à venir profiter des services du Dôme et plus particulièrement de son nouveau Café,
- De participer à la vie du quartier en favorisant une démarche éco-responsable,
- D'enrichir les propositions d'animations déjà existantes au sein de l'espace public en termes d'animations socio-culturelles,
- De permettre aux habitants d'avoir connaissance des offres et des services proposés par les différents acteurs locaux,
- D'encourager la citoyenneté (mobiliser les habitants pour participer au Budget Participatif de la Ville de Talence).

Ce projet intervient en complément du mini-bus « Mixi-Truck » en offrant une plus grande souplesse d'utilisation.

Les Conseillers Communaux ont totalement adhéré à la démarche et aux objectifs du Centre Social et Culturel, et ce d'autant plus que la mutualisation du triporteur avec les associations du quartier de Thouars et les structures présentes au Dôme est contenue dans le projet.

Ils ont donc souhaité que le Conseil Communal concrétise son soutien dans la prise en charge de l'achat du triporteur pour un montant de 3 500 €.

Le Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars demande donc au Conseil municipal d'accorder au Centre Social et Culturel MIX-CITÉ cette somme issue de son enveloppe financière inscrite au budget 2021.

Aussi, je vous propose :

- de bien vouloir accepter cette procédure et d'autoriser le versement d'une subvention de 3 500€ au Centre Social et Culturel MIX-CITÉ. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 30 MARS 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 7.5 Subventions

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Le 29 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE DELEGATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme CHADEBOST

N° 17 : Participation - Subvention exceptionnelle à l'Association Espoir pour Tous

Monsieur ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, expose :

« Lors du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, du 3 mars 2021, l'association Espoir pour Tous a présenté aux Conseillers Communaux un projet d'animation qui sera organisé sur le quartier Château Raba. Il a pour objet de sensibiliser les habitants de la résidence à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la valorisation des biodéchets.

Le projet d'animation consiste à faire venir à la résidence Château Raba une ferme pédagogique au niveau des parcelles des jardins partagés. Au-delà de permettre aux habitants de la résidence d'approcher des animaux de la ferme, moutons, chèvres, poules, canards qu'ils n'ont l'habitude de rencontrer, il s'agit de leur faire comprendre qu'il est possible de valoriser leurs déchets organiques en les donnant aux animaux.

Considérant qu'il s'agit d'une action pédagogique à plus d'un titre, à destination d'un public qui est parfois éloigné des structures sociales présentes sur le quartier de Thouars, les Conseillers Communaux sont convaincus de la pertinence de cette action. Ils ont donc souhaité à l'unanimité que le Conseil Communal concrétise son soutien dans la réalisation du projet en apportant un soutien financier d'un montant de 600 €. Cette somme correspond aux frais de déplacement de la ferme pédagogique sur le site.

Le Conseil Communal 4 - Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, demande donc au Conseil municipal d'accorder à l'association Espoir pour Tous cette somme issue de son enveloppe financière inscrite au budget 2021.

Aussi, je vous propose :

- de bien vouloir accepter cette procédure et d'autoriser le versement d'une subvention de 600 € à l'association Espoir pour Tous. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 30 MARS 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 4.1 Titulaires et stagiaires de la FPT

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2021**

Le 29 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE DELEGATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme CHADEBOST

N° 18 : Création d'un poste au tableau des effectifs 2021

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Afin d'assurer la nomination d'un agent lauréat du concours de Professeur d'enseignement artistique option Danse, il convient de créer le poste correspondant au tableau des effectifs répondant ainsi aux besoins du service.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

GRADE	POSTES DEJA OUVERTS	BESOINS (CREATION SUPPRESSION)	NOUVELLE SITUATION
Professeur d'enseignement artistique Classe normale	2	Création 1 poste	3 au 1 ^{er} Mars 2021

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213305220-20210329-2021MARSCM218-DE

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville – chapitre 012 – articles 64111 et suivants.»

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 30 MARS 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 4.2 Personnel contractuel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Le 29 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE DELEGATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DESGUERS (procuration à M. PENE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme CHADEBOST

N° 19 : Rémunération d'un poste de cuisinier

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« En raison du départ pour mutation de l'agent titulaire d'un poste de cuisinier au 1^{er} Mars 2021, la Ville doit procéder à son remplacement.

C'est ainsi qu'un recrutement en référence à l'article 3-2 de la loi du 26/01/1984 peut être effectué, sur la base du 1^{er} grade du cadre d'emplois concerné (Adjoint technique), sur la période du 1^{er} Avril 2021 au 31 Mars 2022.

Compte tenu du niveau de qualification requis, il est proposé de compléter la rémunération par l'attribution du régime indemnitaire prévu pour les agents titulaires sur ce grade.

Missions principales :

- Produire et valoriser les préparations culinaires (2700 repas jour),
- Participer à l'hygiène des locaux et matériels (HACCP), nettoyage et désinfection,
- Faire les échantillons de denrées pour le suivi traçabilité de production,
- Manipuler et charger des gastros et des containers,
- Participer aux prestations événementielles.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération, allouée fixée en référence au grade d'Adjoint technique, est calculée de la façon suivante :

- traitement indiciaire en référence au 1^{er} échelon (IB 354 - IM 330) du grade d'Adjoint technique,
- l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, je vous demande donc :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à compléter la rémunération accordée sur un poste de cuisinier à temps complet du 1^{er} Avril 2021 au 31 Mars 2022,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 30 MARS 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 3.5 Actes de gestion du domaine public

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Le 29 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE DELEGATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DESGUERS (procuration à M. PENE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme CHADEBOST

N° 20 : Stade Nautique HENRI DESCHAMPS – Désaffectation couverture du bassin extérieur – Retrait, transport et destruction

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« Dans le cadre de la rénovation du Stade Nautique HENRI DESCHAMPS, les deux enrôleurs de couvertures isolantes du bassin extérieur (10 mètres chacun), n'auront plus d'utilité dans le futur (création d'un bassin nordique avec couverture immergée).

Ces équipements, à présent inutilisés et devenus vétustes (plus de 11 ans d'ancienneté), ne peuvent donc être revendus. Ils doivent cependant être enlevés, transportés et détruits et/ou recyclés.

La société CIFFA SYSTEMES, fournisseuse initiale de ce matériel, propose de retirer ce dernier en prenant en charge le coût du transport et sa destruction.

Aussi, je vous propose en application de l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques :

- De constater que le bien matériel en question n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public,
- De procéder au déclassement de ce bien mobilier du domaine public,

- Et par ailleurs, d'autoriser M. le Maire à signer la convention jointe à la présente avec la société CIFFA SYSTEMES, définissant les conditions d'enlèvement, de transport et de destruction de l'équipement en question. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 30 MARS 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY

Nomenclature : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Le 29 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est assemblé Salle François Mauriac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE DELEGATION : M. CAZABONNE (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme DESGUERS (procuration à M. PENE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme CHADEBOST

N° 21 : Renouvellement de la convention d'entente intercommunale pour la création, le développement et la gestion d'une Carte jeune partagée entre plusieurs communes. Autorisation. Signature

Monsieur LAROSE, Conseiller Municipal délégué à la Jeunesse et aux relations avec les associations sportives, expose :

« Dans le cadre de leur clause générale de compétence, les communes développent des politiques en faveur de la jeunesse, au sein desquelles l'accès à la culture, au sport et aux loisirs tient une place particulière compte tenu de leur effet de levier sur l'autonomisation des jeunes, leur santé, leur développement et leur vie quotidienne.

La Carte jeune est un dispositif gratuit mis en place par la Ville de Bordeaux en 2013 qui vise à faciliter l'accès à la culture, au sport et aux loisirs chez les Bordelais de 0 à 25 ans. La participation de la Ville au projet de Carte jeune a été délibérée lors du Conseil Municipal en date du 26/11/2018 (délibération n°24).

Depuis avril 2019, 12 communes de Bordeaux Métropole se sont associées pour proposer la Carte jeune à leurs habitants dans le cadre d'une expérimentation initialement fixée à 30 mois. Ces communes sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bouliac, Bordeaux, Gradignan, Le Bouscat, Le Taillan-Médoc, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles et Talence. Elle compte aujourd'hui 40 000 porteurs sur les 12 villes dont 18 000 cartes délivrées depuis le début de l'expérimentation.

Au terme de la première phase d'expérimentation en juin 2021, il a été prévu la possibilité d'intégrer de nouvelles communes au dispositif. Au vu du contexte sanitaire actuel, une prolongation de l'expérimentation jusqu'à décembre 2021 permettrait aux nouvelles communes intéressées d'intégrer le dispositif dans un contexte plus favorable, l'usage de la Carte jeune étant fortement impacté par la crise sanitaire. Le renouvellement de cette expérimentation est prévu à l'article 9-1 de la Convention d'entente intercommunale signée le 14 février 2019. Il se justifie au regard du succès de ce dispositif d'intérêt général sur les 24 mois d'expérimentation et de la nécessaire continuité de ce dernier jusqu'au positionnement de nouvelles communes.

L'entente intercommunale de la Carte jeune repose sur les principes suivants :

- Une Carte gratuite délivrée selon un critère d'âge et de résidence ;
- Un dispositif fondé sur des partenariats avec des acteurs culturels, sportifs et de loisir permettant de proposer aux jeunes des offres spécifiques adaptées à leurs pratiques et des tarifs préférentiels. Certaines offres s'étendent à l'accompagnant du jeune de moins de 16 ans ;
- Des partenariats passés sans compensation financières et fondés sur un échange de visibilité et sur la volonté de s'investir pour un objectif commun (favoriser l'accès à la culture, au sport et aux loisirs) ;
- Une Carte unique offrant les mêmes avantages à chaque jeune, quelle que soit sa commune de résidence du moment que celle-ci participe à l'expérimentation ;
- Des moyens communs mutualisés, mais aussi un relai en proximité adapté par chaque commune en fonction de ses moyens et mis en œuvre sous sa responsabilité directe ;

Une conférence intercommunale, dans laquelle chaque Ville participante dispose de trois représentant-e-s et est dotée d'une voix, assurera le suivi du dispositif.

Afin d'assurer une mutualisation de certaines charges, la Ville de Bordeaux met en œuvre certaines dépenses au bénéfice de l'ensemble des membres de l'Entente (ressources humaines et dépenses de fonctionnement). Un budget prévisionnel a été établi et des titres de recettes sont émis chaque année afin d'assurer le remboursement de ces charges mutualisées, au prorata de la population des villes.

Considérant le contexte sanitaire de pandémie lié au Covid-19 qui rend l'utilisation de la Carte jeune très limitée et ne favorise pas l'intégration de nouvelles communes au dispositif ;

Considérant le caractère d'intérêt général d'un dispositif permettant d'améliorer l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux loisirs, en tenant compte des pratiques des publics, qui dépassent aujourd'hui les frontières communales ;

Considérant les objectifs complémentaires de mutualisation de certaines charges entre communes tout en garantissant une action de proximité par chaque commune, recherchés dans le cadre de l'Entente ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5221-1, L.5221-2, et L.2121-29 ;

Vu le Code civil et notamment ses articles 1984 et suivants ;

Vu le Règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ci-après RGPD) ;

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention d'entente intercommunale au terme de l'expérimentation à compter du 30 juin 2021 et ce jusqu'au 31 décembre 2021. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 30 MARS 2021
LE MAIRE,**

Emmanuel SALLABERRY